UMFT
Universitatea de Medicină și Farmacie „Victor Babeș” din Timișoara

**ADMISSION**

**PAYS TIERS**

# L'INSCRIPTION AUX ÉTUDES AUTO-FINANCÉS DES CITOYENS APPARTENANT AUX PAYS TIERS (CITOYENS QUI N'APPARTIENNENT PAS À L'UNION EUROPEENNE, L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN ET LA CONFEDERATION SUISSE)

**L'inscription des candidats appartenant à des pays tiers respecte les dispositions du Ministère de l'Éducation Nationale comme stipulé dans l'ordonnance ministériel n ° 6000/15 Octobre 2012, concernant l'approbation de la méthodologie pour l'inscription des citoyens non-UE dans les institutions d'enseignement supérieur public / privé roumain, avec les modifications et les annotations ultérieures.**

Conformément aux dispositions du Ministère de l'Éducation Nationale, l'université, à la base du principe de l'autonomie universitaire, a mis en place les conditions d'admission suivantes pour les citoyens appartenant à des pays tiers**:**

## I. QUI PEUT CANDIDER

**Les citoyens des pays tiers qui ont un diplôme d'études secondaires / baccalaureat valide (avec minimum D en biologie et chimie), qui leur donne le droit d'accéder à des études supérieures.**

## II. QUI PEUT S'INSCRIRE

Les candidats mentionnés ci-dessus peuvent s'inscrire aux spécialisations enseignées dans la langue Roumaine ou dans une langue étrangère à condition qu'ils remplissent **TOUTES** les conditions énumérées ci-dessous :

a. Ressortissants de pays tiers qui, après le processus de sélection, ont été déclarés « **ADMIS** » selon les critères de sélection établis par l'université (voir le document intitulé «Critères de sélection») et selon le nombre de places disponibles / spécialisation ;
b. Ressortissants de pays tiers qui, après avoir été sélectionné par l'université, obtiennent une Lettre d'acceptation aux études valide, délivrée par le Ministère Roumain de l'Education Nationale ;
c. Ressortissants de pays tiers qui ont obtenu un visa d'études valide (D – SD) de l' Ambassade / Consulat Roumain dans leur pays d'origine ;

d. Afin de participer au processus de sélection, les candidats doivent soumettre leurs documents de pré-inscription, tel que spécifié ci-dessous, à l'adresse du Bureau international de l'université (voir ci-dessous) ; l'université va traiter les documents et, après la sélection, l'université enverra un set de documents et la liste des candidats admis au ministère de l'Éducation afin d'obtenir une lettre d'acceptation aux études.

**DISPOSITION PARTICULIERE** : Les citoyens roumains résidant dans un pays tiers doivent soumettre une déclaration notariée indiquant qu'ils souhaitent s'inscrire en tant que citoyens non-UE, aux études auto-financés.

## III. PLACES ET SPECIALISATIONS

Le nombre de **places disponibles / facultés / spécialisations** et les frais de scolarité sont indiqués dans le tableau ci-dessous. L'admission des candidats sera basée sur la moyenne obtenue par chaque candidat, en respectant les critères de sélection établis par l'université, dans l'ordre décroissant, en fonction du nombre de places / spécialisation.

| No. | FACULTÉ | SPÉCIALISATION / LANGUE | DUREE DES ETUDES | NOMBRE DES PLACES | FRAIS DE SCOLARITÉ/MOIS (EURO) |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. | MÉDECINE | Médecine (Roumain) | 6 années | 30 | 400 |
| | | Médecine (Anglais) | 6 années | 15 | 400 |
| | | Médecine (Francais) | 6 années | 30 | 400 |
| | | Infirmières (Roumain) | 4 années | 2 | 400 |
| 2. | MÉDECINE DENTAIRE | Médecine Dentaire (Roumain) | 6 années | 10 | 400 |
| | | Médecine Dentaire (Anglais) | 6 années | 10 | 400 |
| | | Techniciens dentaires (Roumain) | 3 années | 2 | 400 |
| 3. | PHARMACIE | Pharmacie (Roumain) | 5 années | 10 | 400 |
| | | Pharmacie (Francais) | 5 années | 60 | 400 |

**LE MONTANT TOTAL DES FRAIS DE SCOLARITE EST CALCULE SELON LA STRUCTURE DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE, PRENANT EN COMPTE LE NOMBRE EXACT DE MOIS Y COMPRIS.**

**Les informations concernant le montant des frais de scolarité peuvent être obtenus à partir de l'expert-comptable du Bureau international, Mme Bianca Fara**

**fara.bianca@yahoo.com**

## IV. CALENDRIER DE LA PRE-INSCRIPTION ET L'INSCRIPTION

**Selon l'adresse du Ministère de l'Education Nationale n ° 33387/CMJ/12. . 05 2014 en ce qui concerne les procédures de délivrance des lettres d'acceptation pour l'inscription aux études de ressortissants de pays tiers, dans l'année universitaire 2014-2015, le programme de pré-inscriptions et inscription va changer comme suit:**

- **01. 03. 2014** - ouverture de la période de pré-inscription lorsque les candidats peuvent commencer à soumettre leurs dossiers; les dossiers peuvent être soumis en personne ou par la poste ;
- **24. 07. 2014** - la date limite pour la soumission des dossiers de pré-inscription (**LES DOSSIERS REÇUS APRÈS CETTE DATE NE SERONT PAS TRAITÉS)**
- **25. 07. 2014** – la sélection des candidats, sur la base des critères de sélection
- **25. 07. 2014** – la publication des résultats de l'examen d'entrée sur le site de l'université www.umft.ro et au Département des Relations Internationales ;
- **26. 07. 2014 - 29. 07. 2014** - Les candidats qui ont été **ADMIS** doivent confirmer leur place personnellement / par e-mail (relint@umft.ro )

**SI UN CANDIDAT ADMIS NE CONFIRME SON PLACE DANS LA DELAI FIXE, LA PLACE RESPECTIVE SERA REDISTRIBUE À UN DES CANDIDATS REJETES, PAR L'ORDRE STRICT DANS LEQUEL ILS APPARAISSENT DANS LA LISTE.**

- **01. 09. 2014** - la date limite pour le payement des frais d'études
- **22. 09. 2014** - le début de la période d'inscription pour les étudiants de première année. **L'inscription des candidats est conditionnée par l'existence d'une Lettre d'Acceptation aux Etudes délivrée par le Ministère Roumain de l'Éducation et par le paiement des frais de scolarité en totalité.**
- 15 Novembre 2014 - la date limite pour l'inscription des étudiants de première année.

## V. DOCUMENTS POUR PRE-INSCRIPTION

1. Fiche personnelle (téléchargez le formulaire de la section « Formulaires à Télécharger »)
2. Demande pour la obtenir une Lettre d'Acceptation aux Etudes (téléchargez le formulaire de la section « Formulaires à Télécharger »).

3. **2** copies certifiées conformes et **2** traductions certifiées conformes en roumain du diplôme d'études secondaires (authentifié par un notaire public ou avec l'Apostille de La Haye - voir ci-dessous les dispositions relatives à l'Apostille de La Haye)
4. **2** copies certifiées conformes et **2** traductions certifiées conformes en roumain du relevé de notes du lycée (authentifié par un notaire public ou avec l'Apostille de La Haye - voir ci-dessous les dispositions relatives à l'Apostille de La Haye);
5. **2** copies certifiées conformes et **2** traductions certifiées conformes en roumain du diplôme des études supérieures (pour les diplômés qui souhaitent poursuivre des études post-universitaires ou de doctorat);
6. **2** copies certifiées conformes et **2** traductions certifiées conformes en roumain du Certificat de naissance;
7. **2** copies certifiées conformes et **2** traductions certifiées conformes en roumain du Licence de mariage (le cas échéant);
8. **2** photocopies de la carte d'identité ou passeport ;
9. **6** Photos (format passeport);
10. Certificat de santé attestant que:
    - Le candidat a été vacciné contre l'hépatite B
    - Le candidat souffre / ne souffre pas de maladies chroniques
    - Le candidat est physiquement et mentalement apte à poursuivre l'enseignement supérieur médical

11. Déclaration notariée pour les citoyens roumains indiquant qu'ils choisissent d'étudier dans la forme auto-financée ;

12. Les candidats qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires en 2014 et qui n'ont pas reçu leur diplôme d'études secondaires avant le début de la période d'inscription, doivent soumettre une déclaration notariale attestant qu'ils soumettront le diplôme original (avec les copies et les traductions notariées) jusqu'à un certaine date (la date est établie en fonction du pays où le diplôme a été délivré);

13. **2** dossiers en carton;

14. Frais de traitement du dossier de **150 euros** **(non remboursable)**, versée dans le compte bancaire suivant:

**Nom de la banque: BANCA TRANSILVANIA SA SUCURSALA TIMISOARA**

**Addresse: Bd. Republicii nr. 4, 300002 Timisoara, Romania**

**IBAN: RO53BTRL03604202A6896600**

**SWIFT: BTRLRO22TMA**

**BENEFICIAIRE : UNIVERSITATEA DE MEDICINA SI FARMACIE "VICTOR BABES" DIN TIMISOARA**

Les documents demandés doivent être envoyés **par la poste** à:

Mme. Agnes Balint
Chef du Service des Étudiants Étrangers
Universitatea de Medicină şi Farmacie "Victor Babes" din Timişoara
P-ta E. Murgu 2
300041 Timisoara, Romania
Tel: +40 256 434418
Fax: +40 256 220482
e-mail: relint@umft.ro
www.umft.ro

**LES CANDIDATS SONT PRIES DE S'ASSURER QU'IL N'Y A PAS DE DISPARITES DANS LA FAÇON DONT LEURS NOMS SONT ORTHOGRAPHIES SUR LEURS DIFFERENTS DOCUMENTS. TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT PORTER EXACTEMENT LE MEME NOM DE FAMILLE ET PRENOM(S). LES DOSSIERS CONTENANT DES DISPARITES DANS L'ORTHOGRAPHE DES NOMS DES CANDIDATS SERONT AUTOMATIQUEMENT REJETES.**

**NOUS N'ACCEPTONS PAS DES DOCUMENTS ENVOYÉS PAR FAX, EMAIL OU DES DOSSIERS INCOMPLETS.**

## VI. L'APOSTILLE DE LA HAYE

L'apostille est un sceau ou un formulaire imprimé constitué de 10 champs standard numérotés qui certifie la signature (et la capacité de ce qui l'a placé) et de l'exactitude du sceau / timbre sur le document qui doit être certifiée.

Les Apostilles sont apposés par ***les autorités compétentes*** désignées par le gouvernement d'un État qui est partie à la convention.

Les documents délivrés par les Etats qui **NE** sont pas signataires de la Convention de La Haye concernant l'Apostille doivent être certifiés à deux reprises:

**A. PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU PAYS OÙ LE DOCUMENT A ETE DELIVRE**

**B. PAR LE CONSULAT ROUMAIN / AMBASSADE ROUMAINE DANS LE PAYS CONCERNE**.

**Les pays suivants ont besoin de l'Apostille de La Haye sur les documents de l'étude:**

Albanie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Barbade, Belize, Biélorussie, Bosnie-Hertzegovine, Botswana, Brunei, Cap-Vert, la République de Chypre, de la République populaire de Chine, Colombie, Iles Cook, la République de Corée, la

Communauté Dominique, la République dominicaine, l'Equateur, El Salvador, Fidji, Géorgie, Grèce, Grenade, Honduras, Hongrie, Inde, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Lituanie, Lesotho, Libéria, Liechtenstein, ARY Macédoine, Malawi, Malte, Iles Marshall, Maurice, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Monténégro, Namibie, Nioué, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Panama, Pérou, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Afrique du Sud, Espagne, Suriname, Swaziland, Tonga, Trinidad et Tobago, la Turquie, les Etats-Unis, Vanuatu, Venezuela.

## VII. EXIGENCES LINGUISTIQUES

a. Les candidats qui peuvent prouver formellement qu'ils ont étudié pendant une période de **4 années consécutives en roumain / anglais / français** (en fonction de la section à laquelle ils s'appliquent pour), sont dispensés du test de langue ou de l'année préparatoire ;
b. Selon ses propres critères d'admission, l'Université accepte des candidats dont le niveau de compétence linguistique dans la langue d'étude est au moins B2 / «utilisateur indépendant», selon le Cadre européen commun de référence pour les langues. Une description des niveaux et des outils d'auto-évaluation sont disponibles sur le site du Conseil de l'Europe www.coe.int/portfolio
c. Si les candidats qui souhaitent étudier en anglais ou en français ne disposent pas d'un certificat de langue délivré par un institut de langue accrédité (niveau B2, minimum), ils devront passer un test de langue organisé par l'Université de l'Ouest ou par le département des langues de notre université ;
d. Les candidats à la section de langue roumaine ont besoin d'un certificat de langue délivré par l'Université de l'Ouest ou par une autre université accréditée par le ministère roumain de l'éducation d'organiser une année préparatoire ;
e. Les candidats suivants **NE** doivent pas passer un test de langue, à condition qu'ils présentent des documents justificatifs (soit le certificat en original et une photocopie ou une copie légalisée):

   - Les candidats originaires des pays où la langue officielle est le même que la langue de la spécialisation pour laquelle ils ont appliqué
   - Les candidats qui ont terminé les cours de l'année préparatoire (pour ceux qui souhaitent étudier en roumain)
   - Les candidats qui ont étudié et obtenu leur diplôme d'études secondaires dans la langue d'étude, indépendamment de leur nationalité ou le pays d'origine
   - Les candidats qui ont obtenu un Baccalauréat International (PDBI/Programme Diplôme Baccalauréat International; Diplôme du Baccalauréat Européen (BE); IGCE -

International General Certificate of Education, GCE / General Certificate of Education – Advanced Level ) dans la langue d'étude ;

- Les candidats qui ont obtenu un certificat de langue internationale (minimum B2), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Langue d'étude | Certificats de langues acceptées (au moins B2 ) |
|---|---|
| **Anglais** | Cambridge ESOL certificates:<br>- FCE / First Certificate in English<br>- CAE / Cambridge Advanced in English<br>- CPE / Cambridge Proficiency in English<br>Certificates issued by Michigan University:<br>- ECCE / Examination for the Certificate of Competency in English<br>- ECPE / Examination for the Certificate of Proficiency in English<br>IELTS certificate:<br>- minimum 6 / „competent user”<br>TOEFL certificates:<br>- TOEFL iBT (scores minimales: 21 pour écouter, 22 pour lire, 23 pour parler, 21 pour écrire)<br>- TOEIC (scores minimales: 400 pour écouter, 385 pour lire, 160 pour parler,150 pour écrire) |
| **Français** | DELF<br>DALF |

**Les exigences linguistiques mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux candidats qui souhaitent se transférer d'une autre université.**

## VIII. FRAIS

**LES FRAIS DE SCOLARITE SONT ETABLIS EN EUROS. LE MONTANT DE LA FRAIS DE SCOLARITÉ RESTE LE MEME PENDANT TOUTE LA PERIODE D'ETUDE.**

Quel que soit le montant des frais de scolarité, tous les citoyens étrangers qui souhaitent s'inscrire à la forme d'études auto-financées doivent payer la taxe **en totalité**, par virement bancaire, **avant l'inscription**. Les frais d'étude doivent être transférés dans le compte ci-dessous et les commissions bancaires doivent être supportés par le candidat:

**BANCA TRANSILVANIA SA SUCURSALA TIMISOARA**

**Address: Bd. Republicii nr. 4, 300002 Timisoara, Romania**

**IBAN: RO53BTRL03604202A6896600**

**SWIFT: BTRLRO22TMA**

**BENEFICIAIRE : UNIVERSITATEA DE MEDICINA SI FARMACIE "VICTOR BABES" DIN TIMISOARA**

**LES FRAIS COMPLEMENTAIRES SUIVANTES SONT EGALEMENT APPLICABLES À TOUS LES CANDIDATS:**

1. Frais de traitement du dossier - 150 euros **(non remboursable)**

2. Frais de test de langue - 50 euros

3. Frais d'inscription de 100 lei, versée directement au bureau financier de l'université, lors de l'enregistrement.

**LE PAIEMENT DE LA TOTALITE DES FRAIS DE SCOLARITE EST UNE CONDITION PREALABLE POUR L'INSCRIPTION OFFICIELLE D'UN ETUDIANT.**